

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant l'achat  
des tableaux de Gallait,  
Portaels et Carluer, ainsi  
que de deux aquarelles.

N<sup>o</sup> 1207

1207  
Gallait  
de M. M. Gallait - Portaels et Carluer - Aquarelles.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
2250		Gallait Jeanne la folle
2251		Portaels une loge au théâtre de Leob-
2252		Carluer. Evêque essayant du poison. (Don)
2253		Pagliano. Guesbyte ou myope
2254		De Gronx. L'ivrogne
2255		Roelofs avant l'orage



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.



Bruxelles, le 20 Mai 1870.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N° 1207

Monsieur le Conservateur,

La Commission administrative des Musées royaux de peinture et de sculpture a été informée de l'acquisition faite récemment par le Gouvernement, pour la galerie des tableaux modernes; 1<sup>o</sup> d'une toile de M<sup>rs</sup> Gallixit représentant "Jeune-folle";

A Monsieur le Conservateur  
des Musées royaux de peinture et de sculpture.



2<sup>e</sup>. d'une toile de M<sup>r</sup> Fortaels  
représentant "Une loge au théâtre  
de Pesth".

Ces deux tableaux sont  
déposés au Palais. Ducal, ainsi  
qu'une troisième œuvre, due à  
M<sup>r</sup> Carlier, ancienne lauréate d'un  
de nos grands concours, et  
dont l'artiste a fait généreu-  
sement don au Gouvernement.

Cette dernière œuvre, qui  
représente "Locuste esp. ayant  
des poisons sur un esclave",  
est peinte dans une gamme  
sombre qui exige les conditions  
les plus favorables de lumière  
pour le placement.

Je vous prie, Monsieur  
le Conservateur, de vouloir  
bien tenir la main à ce que

Ces trois productions puissent prendre  
rang le plus tôt possible dans  
la collection du Musée moderne.

Laquière, Monsieur le  
Conservateur, s'assure de ma  
considération distinguée.

Le Directeur-général des  
Beaux-arts, etc., etc.

W. Lafont



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207

Brux. le 1<sup>er</sup> Mai 1870

à M<sup>r</sup> Bellefroid

Dir. gén. des Beaux-arts

Je m'empresse de vous  
faire connaître, en réponse  
à votre lettre du 20 de ce  
mois, que nous n'avons  
heureusement pas aucune  
information relative aux  
tableaux de M. G. Gallait  
Portuets et Carlier, et que  
vous voudriez bien m'en  
faire parvenir, si vous parvenez  
jusqu'ici à la Commission  
directrice; cela-ci n'a  
donc pu procéder au  
placement de ces tableaux  
dans la Galerie de Peinture  
Moderne.

J'ai l'honneur d'être  
votre, M<sup>r</sup> Bellefroid.



que la Commission se  
réunira au plus tôt qu'elle  
aura reçu les commu-  
nications concernant  
cette affaire & que les  
affaires dont il s'agit  
ne tarderont pas à  
figurer dans le compte  
prochain.

Je suis, etc.  
Dor. par. d'agr. l'off.  
de son C. de l'ind. de l'agr.

Le Conservateur.



MUSÉES ROYAUX  
de  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
de  
BELGIQUE.

N<sup>o</sup> 1207

ANNEXE:

Bruxelles, le

Mai 1870

Monsieur le Directeur-général

Je m'empresse de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 20 de ce mois, reçue aujourd'hui seulement, qu'aucune information relative aux tableaux de M. M. Gallart, Portaboy & Carlier, dont vous voulez bien m'entretenir, n'est parvenue jusqu'ici à la Commission directrice; celle-ci n'a donc pu procéder au placement de ces tableaux dans les Galeries du Musée moderne.

J'ai tout lieu de penser, Monsieur le Directeur-général, que la Commission se réunira aussitôt qu'elle aura reçu la communication

à Monsieur Bellefrais.  
Directeur-général des Beaux-Arts.



concernant cette affaire et que les  
seuils dont il s'agit ne seraient  
pas à figurer dans le plan moderne  
Je vous prie, Monsieur le  
Secrétaire-général, d'agréer l'assurance  
de ma considération très distinguée.

Le Conservateur,



Bruxelles ce 23 Mai 1870

1207

Monsieur le Secrétaire

M. le Directeur général des B. Arts, par sa  
lettre ci-jointe, m'invite à vouloir bien provoquer  
le placement de trois nouveaux tableaux modernes  
au Palais ducal.

Le placement des objets d'art étant dans les attributions  
de la Commission d'art, je vous prie de  
vouloir bien, si vous le jugez opportun ou indispensable,  
convoquer la Commission, et au cas contraire nous  
attendrons la séance ordinaire

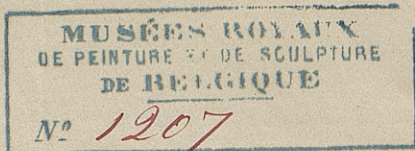
Je vous prie  
de croire,  
Monsieur le Secrétaire,  
à l'assurance de ma haute  
et distinguée estime.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 24 Mai 1870.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.



76<sup>a</sup> /

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

1207

Le Gouvernement vient d'acquiescer pour  
les collections de l'Etat.

1<sup>o</sup> Une reproduction mesurant 1m.50. de  
hauteur sur 1m.15. de largeur, exécutée par M.  
Louis Gallait d'après son tableau représentant  
Jeanne-la-Folle.

et 2<sup>o</sup> Un tableau à trois figures peint par  
M. Portels et désigné sous le titre de "Une  
loge au théâtre de Pesth."

Cette dernière œuvre ayant été acquise  
moyennant l'échange du tableau du même  
peintre "La sécheresse en Judée," qui figure au  
musée moderne vous avez, Messieurs, à faire  
déposer cette toile chez M. Everard, Rue Des  
Croisades, à Bruxelles.

Vous voudrez bien faire placer dans les  
galeries du musée moderne ces œuvres qui vien-  
nent d'être déposées au Palais National et

veillez

A la Commission Des Musées royaux de peinture  
et de Sculpture.

voir dossier 227/1



veillez à ce que la toile de M<sup>o</sup> Gallait  
soit exposée en pleine lumière.

Je vous prie, aussi de vouloir  
bien faire placer au Musée une toile  
de M<sup>o</sup> Modeste Carlier, lauréat d'un  
de nos grands concours de peinture, laquelle  
représente "L'écuse essayant des poisons sur  
un esclave."

Cette œuvre, dont l'auteur a consenti  
<sup>renoncement</sup> généralement à faire l'abandon au gouver-  
nement, est aussi déposée au Palais-Bourbon.

Le Département de l'Intérieur  
vient aussi de faire l'acquisition pour ledit  
musée des trois aquarelles ci-après désignées,  
savoir :

1<sup>o</sup> "Avant l'orage" par M<sup>o</sup> Chalons,

2<sup>o</sup> "Presbyte ou Myope" par M<sup>o</sup>  
Pagliano.

et 3<sup>o</sup> "L'irrogne" par Jean De Grues.

Ces œuvres ne pourront être placées  
au Musée qu'après la clôture de

l'exposition

l'exposition actuelle des aquarelles, où  
elles figureront en ce moment.

Agréez, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ludovic Minier



Bruxelles le 24 Mai 1870.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207

Monsieur le Secrétaire,

Je ne puis signer la lettre ci-jointe. M<sup>o</sup> le  
Directeur <sup>général</sup> sait bien que la Commission Directrice  
n'a pas été informée de l'achat des tableaux, et il  
ne lui adresse aucun reproche. Il exprime le  
désir que l'on procède au placement des oeuvres  
acquises.

Si la Commission pense que le Directeur des Beaux-arts  
n'agit pas envers elle comme il convient, c'est  
à elle à en écrire si elle le juge opportun.

Quant à moi, comme fonctionnaire dépendant,  
je désire ne pas isolément agir dans ces sortes  
de conflits.

Tout à vous

Commissaire



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207

Brux. 30 Mars 1870

M<sup>r</sup> Everard,

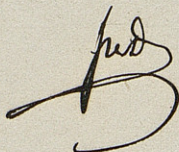
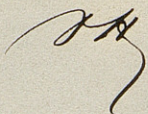
me des Croisades.

Conformément aux instruc-  
tions qui vous ont été transmises  
par M. le Ministre de l'Intérieur  
vous avons l'honneur de vous  
faire parvenir un tableau de  
M. J. Portaels, qui a figuré  
au Salon moderne sous le titre:  
de: La Sécheresse en Judée.

Veillez, M<sup>r</sup>, avoir l'obligeance  
de nous accuser la réception de  
cette toile & agréer l'assurance  
de notre considération distinguée.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.





MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 1207

Le Soussigné déclare avoir reçu  
de la Commission Directrice du Musée  
royaux de Peinture et de Sculpture un  
Tableau de M<sup>r</sup> J. Portaels, qui a figuré  
au Salon moderne, sous le titre de : Le  
Sécheresse en Judée.  
Bruxelles, le 30 Mai 1870.

P. L. Everard

à Monsieur Everard,  
Rue du Croisadeur  
à Bruxelles.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.



Bruxelles, le 22 Jun 1870

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous  
prier de vouloir bien me  
faire parvenir d'urgence une  
déclaration constatant que  
le tableau de M<sup>re</sup> Gallant  
"Jeanne-la-Folle" et celui de  
M<sup>re</sup> Portels "Une loge au  
"Théâtre de Pesth", font tous

A Monsieur Conscience,  
Conservateur des Musées royaux de peinture et  
de sculpture de l'Etat.



deux parties des collections de  
Musée moderne de l'Etat.

La production de cette  
pièce est nécessaire pour la  
liquidation du premier paiement  
à valoir sur le prix d'acquisition  
de ces œuvres.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Conservateur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Directeur-général  
des Beaux-arts, etc.

Willems



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207

Brux. 23 June 1870

à M<sup>lle</sup> Charlotte de  
l'Intérieur

Comme suite à v<sup>re</sup> l<sup>re</sup>.  
du 24 Mars d<sup>n</sup>, et d<sup>n</sup> des  
Beaux-Arts, N<sup>o</sup> 1, nous  
avons l'honneur de vous  
informer que nous avons  
fait remettre chez M<sup>r</sup>  
Everard, le tableau de  
M<sup>r</sup> Portuets qui figurait  
dans la Galerie des  
œuvres modernes sous le  
titre de: Le Sacerdote  
en judée.

Nous prions à cet  
effet une copie des  
deux v<sup>res</sup> nous a été  
délivré par M<sup>r</sup> Everard.

Ag<sup>o</sup>. Le Sec. Péru  
Le Secrétaire. Lettre remise par  
M<sup>r</sup> de V<sup>o</sup>uzé



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207

Brux. 23 June 1870

à Mr. le Ministre de  
l'Intérieur

La Commission directrice  
a reçu par l'intermédiaire  
de Mr. le Conservateur des  
Musées communication des  
observations que vous avez  
présentées au sujet du  
placement des tableaux  
de M. Mo. Gallat et  
Dorval, récemment acquis  
par le Gouvernement.

Elle a l'honneur de  
vous <sup>en</sup> ~~faire~~ <sup>informer</sup> ~~connaître~~, Mr. le  
Ministre, qu'après un  
examen de la question, elle  
a dû reconnaître que ces  
œuvres ne pourraient  
être mieux exposées dans le  
local affecté aux peintures

pour le dossier n<sup>o</sup> 1211



MUSEUM ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BRUXELLES

1878  
Leons de l'art moderne  
Apr. M. G. Luv.

Le Vice-Président  
Le Secrétaire. Lettre signée par  
M. G. Luv. sur le rouge



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1209

Brux. 24 Juin 1870

à Mr. Bellefroid  
Direct. gén. des Beaux arts

Satisfait par le succès  
exprimé par vob. de la  
votre œuvre, j'ai l'honneur  
de vous transmettre deux  
diélectriques combattant que  
les tableaux de M. G. Gallix  
et Portals, représentant  
respectivement Jeanne-la-  
folle & une cage au  
théâtre de Pesth, font  
partie des Collections  
du Musée moderne de  
l'Etat.

Je joins également à  
ce présent une diélectrique



NUMEROUS ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

semblable pour les quatre  
tableaux de feu Mr Ch.

De Joux, récemment acquis  
par le Gouvernement

Agrées, Mr Deir qui  
l'ap. de ma C<sup>on</sup> S<sup>on</sup>  
Deir S<sup>on</sup>gué.

Le Conservateur.



2<sup>e</sup> juin 1870

1207

Monsieur le Secrétaire,

Veuillez rédiger la déclaration, demandée  
par M. le Directeur Général, dans la  
lettre ci-jointe.

L'affaire paraît urgente; et comme j'ai  
mis du retard à y donner suite, il  
conviendrait de faire la pièce aujourd'hui  
et de la faire tenir directement à M. Belpont  
ou à M. Joretz.

Il serait utile, je pense, de faire également  
une déclaration séparée pour le tableau de  
Dépenses

Veuillez agréer

Monsieur



Bruxelles, le 2 Juillet 1870.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

26- 8536

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 1207

1207

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Le Gouvernement a acquis, pour le  
Musée moderne, à la dernière exposition  
de la société belge des Aquarelles, les  
aquarelles désignées ci-après, savoir:  
1° Avant l'orage "par Monsieur Coelofs,  
2° Presbyte ou Myope "par Monsieur  
Pagliano,  
3° L'ivrogne "par feu Monsieur Ch.  
DeGroux.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien  
faire placer dans les Galeries du Musée  
les œuvres dont il s'agit lesquelles viennent  
d'être déposées au Palais Ducal.

Vous voudrez bien me faire parvenir  
une déclaration signée par Monsieur  
le Conservateur des Musées royaux et consta-  
tant que chacune des aquarelles en question fait partie  
des collections de l'Etat.

Pour le Ministre,  
Le Directeur général,  
Muller

A Monsieur le Conservateur des Musées royaux de peinture  
et de sculpture.




Brux. } Juillet 1870

à M<sup>le</sup> Ellen. Del. Int<sup>r</sup>.

Satisfaisant au désir  
exprimé par votre Dépêche  
du 2 de ce mois, M<sup>re</sup> de  
Beun. et al, N<sup>o</sup> 336, j'ai  
l'honneur de vous faire  
parvenir les trois Déclarations  
ci-jointes constatant que  
les acquereurs de M<sup>le</sup>  
Pagliano, Roeloffs &  
Depraet, récemment  
acquis par le Gouvernement,  
font partie des Collections  
de l'Etat moderne  
A. G.

Le Conservateur.

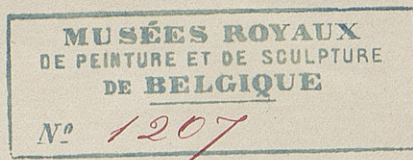




MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

Bruxelles, le 16 juillet 1860.



N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de la direction.

—  
ANNEXE  
—  
SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

Le Département de l'Intérieur vient  
d'autoriser, sur la demande M<sup>rs</sup> Portaels, à  
exposer au Salon, qui doit s'ouvrir cette année  
à Anvers, son tableau représentant "une loge  
au théâtre de Pesth," lequel figure au Musée  
moderne de l'Etat.

Vous voudrez bien en conséquence faire mettre  
ce tableau à la disposition de M<sup>rs</sup> Portaels, dans  
le but indiqué.

Il a été entendu avec l'artiste que l'œuvre  
dont il s'agit devra être réintégrée en parfait état  
de conservation, dans le Musée de l'Etat, après  
la fermeture de l'exposition d'Anvers.

Pour le Ministre de l'Intérieur  
Le Directeur-général  
Willefroy

A Monsieur Conscience,  
Conservateur des Musées royaux de peinture et de sculpture,  
à Bruxelles.



Bruxelles, le 17 juillet 1870.

N<sup>o</sup>

1207

En exécution d'un ordre ministériel,  
M<sup>r</sup> Sadias mettra à la disposition  
de M<sup>r</sup> Portaels le tableau une  
logé à Pesth, qui fait partie des  
collections du Musée moderne

Le Conservateur des Musées Royaux

Commissaire



Le Soussigné déclare avoir  
 reçu de la Commission directrice des  
 Arts & manufactures de Peinture & de  
 Sculpture le tableau qu'il a prêté  
 sous le titre de : Un loge au théâtre  
de Pesth. Cet ouvrage qui fait partie  
 de la Collection du Musée impérial  
 est remis pour figurer au prochain  
 Salon d'Amers. - Il sera restitué  
 au Musée impérial après la  
 Clôture de cette Exposition.

Le Soussigné s'engage à prendre  
 toutes les précautions nécessaires  
 pour la bonne conservation de la toile  
 désignée ci-dessus & assume la  
 responsabilité des accidents qui  
 pourraient y arriver.

Bruxelles, le 17 Juillet 1870.

Montautry



Copie.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207.

Bruxelles, le 20 Juillet 1870

à M<sup>o</sup> le Ministre D. l'Intérieur.

J'ai cru faire un acte agréable à l'Administration des Beaux-Arts et reconnaître la bienveillance dont j'étais l'objet de la part de Gouvernement en affectant au Musée moderne de Bruxelles un tableau qui avait été, la première fois qu'il fut exposé à Bruxelles, accueilli avec une certaine faveur par le public et par la presse.

Il m'est cependant impossible de considérer autrement que comme une mystification la place qui a été donnée à mon œuvre. Cette place est telle, en effet, que de quelque point de la Salle qu'on la regarde, il est impossible d'y rien distinguer.

Je viens faire appel à votre bienveillance, M<sup>o</sup> le Ministre, pour vous prier de vouloir bien faire cesser une sorte de Décoration que je ne puis par avoir méritée. Ordonné Laurent Du Gouvernement, Chevalier de l'Ordre de Léopold, je crois mériter autant d'égards que beaucoup d'autres de mes Collègues qui ont plusieurs tableaux très bien placés au Musée moderne, malgré l'insuffisance du local.

Très respectueusement, M<sup>o</sup> le Ministre, etc

(Signé) Maurice Carlier.

Copie



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 9 juillet 1870.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 1207

N° 14672

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE  
SOMMAIRE

Par la lettre que j'ai l'honneur  
de vous communiquer ci-jointe, M<sup>lle</sup>  
Moieste Carlier, ancien lauréat d'un  
de nos grands concours de peinture,  
qui a offert généreusement au  
Gouvernement son tableau représentant  
"Locuste essayant des poisons sur  
une esclave" demande que cette œuvre  
d'art qui se trouve au Musée moderne  
puisse être exposée dans de meilleures  
conditions de placement qu'elle ne  
l'est actuellement.

Il me serait agréable, Messieurs,  
que vous voulussiez bien rechercher  
le moyen de placer le tableau dont  
il s'agit de manière à ce qu'il  
ne devienne pas le jour d'face.  
Vous voudriez bien me faire connaître  
la suite qui sera donnée à l'ap-  
préhension de l'œuvre, en me restituant

La  
Où la Commission des Musées  
royaux de peinture et de sculpture.



la réclamation de M. Cartier.  
Après, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre,  
Le Directeur général,  
Hullington



MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

11 Août 1870.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1207.

26<sup>e</sup> 856.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

La Société belge des Aquarellistes vient d'être autorisée à faire reproduire par la chromolithographie, pour la Combola de la prochaine exposition, l'aquarelle de M<sup>o</sup> Pagliano intitulée "Presbyte ou Nyope" et appartenant au Musée de l'Etat.

Veillez en conséquence donner l'ordre que cette œuvre soit mise à la disposition de M<sup>o</sup> Henri Hymans, Secrétaire de la Société.

Il a été entendu que celle-ci prendra tous les soins nécessaires pour la conservation de cette aquarelle et que celle-ci sera restituée intacte au Gouvernement.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,  
Le Directeur Général,

W. L. Fay

À la Commission des  
Musées royaux de peinture.



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 1207

Brux. 7<sup>e</sup> Juin 1870

à M<sup>r</sup> le Ministre de  
l'Intérieur

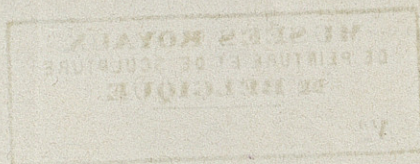
Par votre Dépêche Du  
25 Juillet 69, et Minis-  
tère Du Beau-arts  
N<sup>o</sup> 14672, vous m'avez  
avec transmis une lettre  
par laquelle M<sup>r</sup> Modeste  
Carlier se plaint de la  
place assignée à sa  
table représentant: Locuste  
essayant de prisonner son  
en esclave.

Vous n'ignorez pas, M<sup>r</sup>  
le Ministre, combien les  
Tableaux destinés au Musée  
moderne de peinture sont  
défectueux, surtout sous  
le rapport de l'éclairage  
et les difficultés qu'on  
rencontre pour l'exposition  
des ouvrages. Néanmoins,



La Commission a toujours  
pu pour celle de Pluvinet  
des œuvres de son maître  
son mérite et à cet égard  
elle ne croit pas qu'il  
la réclamation de M<sup>me</sup>  
Cachin, devoir modifier  
son opinion relativement  
à l'implacement que lui  
trouva de cet artiste occupé  
dans la Galerie de l'École  
des Beaux-Arts.

La Commission ne  
peut s'empêcher de vous  
faire remarquer, M<sup>me</sup> le  
Ministre, qu'elle juge  
au-dessus de sa dignité  
de répondre aux insinuations  
inconvenantes contenues  
dans la lettre que vous  
avez cru devoir nous  
communiquer & que  
suivant votre désir,  
nous avons l'honneur



A vous renvoyer.

Ce gr. M<sup>me</sup> le M<sup>me</sup>.

M<sup>me</sup> le Vice-Président

Le Secrétaire.

Lettre signée par  
M<sup>me</sup> DeRouge



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.  
ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

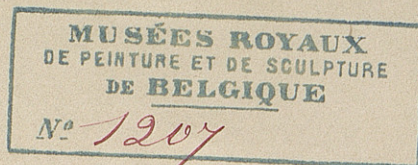
N<sup>o</sup> 14672

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Bruelles, le 22 Novembre 1870.



Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir un certificat constatant  
que le tableau de M<sup>r</sup> Modeste Carlier, représentant  
"Leusta essayant ses poisons sur un esclave",  
fait partie des collections du Musée moderne  
de peinture et de sculpture.

Pour le Ministre  
Le Directeur général,  
Muller

à Monsieur le Conservateur des Musées de peinture et de  
sculpture de l'Etat à Bruxelles.



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 530 1207

Brux. 27 9<sup>bre</sup> 1870

à M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Int<sup>r</sup>.

Le Sous-Signé, Conservateur  
des Musées roy. de P. & de S.  
Sculpt. certifie que le Tableau  
de M<sup>r</sup> Mod. Carlier, repré-  
senta<sup>t</sup>: Loeste essayant  
des poisons sur un esclave  
fait partie des Collections des  
Musées modernes de Peinture.

Brux. 27 9<sup>bre</sup> 1870.

Conformément au  
vœu exprimé par votre  
Lettre du 22 de ce mois,  
Ch<sup>z</sup> M<sup>r</sup> de B. et N<sup>o</sup> 12672  
j'ai l'honneur de vous  
faire parvenir le certificat  
ci-joint constatant que  
le tableau de M<sup>r</sup>. Mod.  
Carlier, représentant: Loeste  
essayant des poisons sur  
un esclave, fait partie des  
Collections des Musées modernes  
de Peinture & de Sculpt.

Agn.

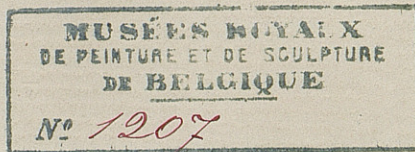
Le Conservateur



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 18 février 1873.

ADMINISTRATION  
des Beaux-arts.



N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

N. B. On est prié de rappeler dans  
la réponse : le chiffre de l'administra-  
tion ainsi que le numéro de l'enregis-  
trement.

ANNEXE

Messieurs,

M<sup>rs</sup> J. Vandersypen, graveur, à  
Bruxelles, ayant obtenu l'appui pécuniaire  
du Gouvernement pour la reproduction au bureau  
du tableau de Mr Portaels "La loge au théâtre  
de Pesth", qui figure au Musée Moderne, je  
vous prie de vouloir bien donner à cet artiste  
les facilités nécessaires pour l'exécution d'une  
planche photographique d'après l'œuvre de Mr  
Portaels.

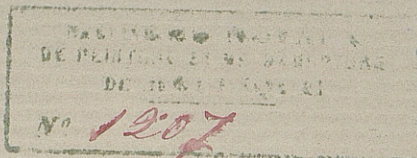
Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre  
Le Directeur général  
H. Clifroy

À la Commission  
des Musées royaux de peinture  
et de sculpture,  
à Bruxelles.



Brun. 16 Avril 1876



à M<sup>rs</sup>. Etienne Le Roy  
Commiss. Imp. des Musées.

Le vernis du tableau de  
M<sup>r</sup>. Portuets (une loge au théâtre  
de Pesth) se crevasse en plusieurs  
endroits, nous vous prions de  
vouloir bien examiner cette toile  
et nous dire les mesures qu'il  
conviendrait de prendre pour  
remédier à cet état de choses  
Agn. M<sup>r</sup>. l'asp. de nos  
Ouv. d'Espagne.

Le Secrétaire  
H. L.



1207 2 Janvier 1876

Monsieur Steiner,

Veuillez si je vous ai  
envoyé ma carte, s'il vous  
en reste, c'est ce que  
je vous fais, mes mil-  
lions de souhaits pour  
l'année.

Je profite de ce petit  
billet pour vous prier  
de vouloir regarder mon  
tableau de la loge; Dell'  
acqua m'a écrit pour  
me dire qu'il venait

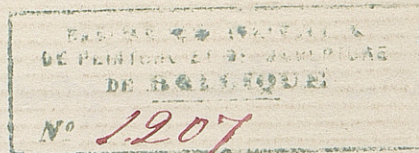


Le veire. Vaudriez  
vous donner des ordres  
pour qu'on l'enterre,  
je vous en saurais gré.

Le compte partira de  
maintenant pour le midi  
pour cinq à six semaines  
des j'aimés à croquer  
quel solide me  
connaître complite-  
ment. Je vous salue  
la main.

Embarty





Monsieur,

Tout Satisfait au désir exprimé dans votre lettre  
Du 16 Avril Dernier, j'ai examiné au Palais ducal  
le tableau de m. Portraits, représentant une Loge  
au Théâtre de Pesth.

Plusieurs parties de la peinture sont fendillées  
et j'ai remarqué que, sur une partie du fond, à  
gauche, on a passé un enduit soit d'huile ou de  
vernis gras, pour dissimuler ces fendilles; ils sont  
probablement occasionnés par les procédés que l'artiste  
a employés pour faire sécher les couleurs, et par  
les nombreuses exhibitions dans lesquelles a figuré ce

Monsieur Victor Stenon, Secrétaire du Musée Royal  
de Peinture N° 8.



tableau et où, à chacune d'elles, on gratifie les productions des Ecoles modernes d'un nouveau vernissage presque toujours de mauvaise qualité.

Ces vernissages peuvent être l'une des causes des détériorations existant dans plusieurs tableaux du Palais Ducal, qui ont été signalés dans le temps dans mon rapport fait à la demande de l'Administration des Beaux arts, et depuis j'ai remarqué que ces accidents n'ont pas augmenté!

Le plus prudent serait de laisser pour le moment, tel qu'il est, le tableau de Monnier Tortaels; car vouloir enlever les différentes couches de vernis appliquées sur la peinture n'empêcherait pas les crevasses de reparaitre, puisqu'elles existent dans la couleur. Je ne

pense pas que le mal augmentera et d'ailleurs, s'il en était autrement, on pourrait faire le nécessaire lorsque la peinture serait plus consignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués

Etienne Le Roy

Bruxelles, le 15 mai 1846.



Inv. 2254

Ch. DE GROUX

1204

"L'Ivrogne" (aquarelle)

Ministère de la Prévoyance Sociale et de l'Hygiène le 14-II-1933